

Certificat en planification financière personnelle - 4219

RESPONSABLE :

Louis Bélisle
819 762-0971 poste 2287

SCOLARITÉ :

30 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Le programme de Certificat en planification financière personnelle permet aux personnes œuvrant ou désirant œuvrer dans les entreprises de services financiers, d'assurance-vie et de gestion de patrimoine, notamment celles qui ont ou auront à intervenir dans le secteur financier comme conseillères ou conseillers en sécurité financière, gestionnaires, planificatrices et planificateurs financiers, de développer les compétences techniques associées aux sept domaines d'expertises de la planification financière personnelle, ainsi que les compétences transversales et relationnelles nécessaires à l'exercice de la planification financière personnelle selon l'Institut de planification financière. Il permet également l'acquisition d'une vision globale favorisant l'élaboration de stratégies et de recommandations pertinentes, appropriées et cohérentes avec les objectifs, besoins et priorités de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en Techniques de services financiers et d'assurances.

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir occupé, l'équivalent d'une année à temps plein, une fonction au sein d'une organisation privée, publique ou sans but lucratif ayant permis l'acquisition d'une expérience dans le domaine de l'assurance ou des services financiers. Cette expérience doit être attestée par une lettre du ou des milieux d'emplois.

Base études universitaires

Avoir réussi un minimum de douze (12) crédits universitaires dans un programme universitaire en droit, économie, finance, actuariat ou administration.

OU

Avoir réussi un microprogramme d'au moins neuf (9) crédits en sciences de la gestion et avoir occupé, l'équivalent d'une année à temps plein, une fonction au sein d'une organisation privée, publique ou sans but lucratif ayant permis l'acquisition d'une expérience dans le domaine de l'assurance ou des services financiers. Cette expérience doit être attestée par une lettre du ou des milieux d'emplois.

Dans les deux cas, la candidate ou le candidat doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,3 sur 4,3 ou l'équivalent.

Base expérience

Être âgée ou âgé d'au moins 21 ans, posséder des connaissances appropriées et démontrer une préparation et des aptitudes suffisantes pour entreprendre des études universitaires. Ces connaissances pourront être évaluées à l'aide de tests et (ou) d'entrevues lorsque requis. La candidate ou le candidat doit également avoir occupé, l'équivalent de deux (2) années à temps plein, une fonction au sein d'une organisation privée, publique ou sans but lucratif ayant permis l'acquisition d'une expérience dans le domaine de l'assurance ou des services financiers. Cette expérience doit être attestée par une lettre du ou des milieux d'emplois.

PLAN DE FORMATION :

Cours obligatoires

FIN1000	Gestion financière I (3 cr.) (SCO1000) *
FIN2005	Valeurs mobilières et gestion de portefeuilles (3 cr.) (FIN1000) *
FIN2100	Assurances (3 cr.) (FIN1000) *
FIN2305	Finances personnelles (3 cr.) (FIN1000 et ADM1500) *
FIN3505	Retraite (3 cr.) *
FIS2000	Fiscalité fondamentale (3 cr.) (SCO1000 et JUR1000) *
FIS3000	Fiscalité avancée (3 cr.) (FIS2000) *
JUR1000	Droit des affaires (3 cr.) *
	6 crédits optionnels

Cours optionnels

Pour compléter son programme l'étudiante ou l'étudiant choisit six (6) crédits parmi les suivants :

ADM1500	Économie (3 cr.) *
FIN3105	Planification successorale (3 cr.) *
FIN3110	Activité d'intégration en planification financière (3 cr.)
SCO1000	Comptabilité fondamentale (3 cr.) *

* : Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

La personne étudiante qui n'a pas réussi les cours ADM1500 Économie et SCO1000 Comptabilité fondamentale ou leur équivalent avant son admission au programme, doit obligatoirement suivre ces cours dans le cadre du programme.

Pour s'inscrire au cours FIN3505 Retraite, la personne étudiante doit avoir réussi au moins quinze (15) crédits du programme, dont le cours FIN2305 Finances personnelles.

En vue d'obtenir le diplôme en planification financière décerné par l'IPF, la personne étudiante doit obligatoirement suivre les cours FIN3105 Planification successorale et FIN3110 Activité d'intégration en planification financière. Pour s'inscrire à ces cours, la personne étudiante doit avoir réussi au moins vingt-et-un (21) crédits du programme, dont les cours FIN3505 Retraite et FIS3000 Fiscalité avancée. Le cours FIN3105 doit être suivi préalablement ou en concomitance avec le cours FIN3110.

Pour la reconnaissance des acquis, certaines exigences doivent être respectées et elles sont présentées dans le document suivant : <https://www.uqat.ca/telechargements/gestion/lignes-directrices-rac.pdf>.